

CSE Siège

du 9 juillet 2020

Création de la control room du CDE, cyberattaque, Tour de France, la reprise des activités monte en puissance.

En ouverture de séance, la CGT est revenue sur l'incertitude pesant sur le devenir de France 4 et France Ô. Questionnée au même moment sur France Inter, la nouvelle Ministre de la culture a laissé peu d'espoir à une poursuite de France Ô mais a entrouvert la porte à une poursuite de France 4. La CGT dénonce la maltraitance infligée aux salariés de Malakoff, qui ignorent à un mois de l'échéance si leur chaîne existera encore après le 9 août.

Cette séance du CSE Siège s'est tenue en présentiel (dans le respect des gestes barrières) contre la volonté de la direction qui voulait coûte que coûte imposer une réunion en visio-conférence, en mode dégradé et sur une durée plus courte. Cette volonté de tenir à distance les élu-e-s et mandaté-e-s du Siège interroge sur la volonté de la direction de faire vivre un dialogue social de qualité au Siège. Cela est d'autant plus incohérent que le CSE central s'est tenu en présentiel une semaine auparavant !

Vos élu-e-s CGT :

Marc CHAUVELOT, Rafaèle BOURGIER, Claude GUENEAU, Laurent Debruyne,

François BADAIRE, Éric LAUMONIER, Michela LAW, Geoffroy Parizot

Représentante syndicale :

Claude HENIN

2 - Information/Consultation et recueil d'avis du CSE Siège sur le projet de développement des activités du Centre de Diffusions et d'Échanges : présentation du rapport CEDAET

La consultation sur le projet de réorganisation du CDE a été le point le plus important de cette séance du CSE.

L'avis des élu-e-s a été remis après plusieurs mois de débat suite à l'allongement des délais de consultation et à la crise sanitaire.

Le cabinet CEDAET, désigné par les élu-e-s pour les éclairer, a rédigé un remarquable rapport, à la fois complet et détaillé. (👉 lire ici)

Le travail du cabinet a donné lieu à une dizaine de recommandations que les élu-e-s ont intégralement reprises dans leur avis. A noter que la DSQVT, présente lors de la commission de suivi, a validé ces recommandations pour l'essentiel.

L'avis portait sur la Phase 1 de l'Étape 2, après un premier avis remis sur le déménagement des équipes de France 5 au Siège (Étape 1). Il concerne l'implan-

tation de la « control room », outil de diffusion supervisant la totalité des chaînes ainsi que les déclinaisons non linéaires sur les plateformes.

Un grand nombre de questions se posent, tant sur le projet de création de control room que sur les conséquences en terme organisationnel, social, économique et éditorial.

Les travaux et après

Sur la phase de travaux en elle-même, les élu-e-s attendent un plan de prévention qui anticipe sur les risques d'interférence entre les deux activités simultanées (la création de la control room et la diffusion des chaînes) puisque le CDE diffuse sans interruption 24h sur 24, 365 jours par an.

Les travaux dureront 10 jours étalés sur 16 semaines et se feront principalement de nuit. L'espace de convivialité sera neutralisé pendant la période.

La démarche de la direction qui prétend circonscrire la phase des travaux à sa seule dimension immobilière appelle un certain nombre de critiques.

Difficile de dissocier la création de la control room de la seconde étape qui conditionnera le niveau de l'emploi et les conditions d'exercice de l'activité.

Combien de postes à la supervision ? Combien de pupitres, d'écrans et de quels types, de type d'équipements ?

Un certain nombre de retours négatifs sont émis par les exploitants sur la fiabilité et la robustesse de l'outil retenu (Phoenix 4).

Les risques professionnels

Le cabinet CEDAET est revenu sur les risques professionnels dans un collectif déjà lourdement impacté par les réductions de postes permanents depuis 2015.

Il a pointé un « écart de représentation » important entre le discours de la direction et le point de vue des salariés, qui crée une incertitude au plan économique et social et pèse sur le niveau d'implication.

La question des métiers, de leur sens, du rôle de la dimension humaine face à l'automation est déterminante. Le cabinet évoque le risque pour la qualité du travail et parle de « qualité empêchée », elle aussi facteur de RPS. Est évoqué le risque de « conflit de prescription » : comment faire plus vite et mieux sans prendre des risques d'erreur ?

Enfin le cabinet évoque la question des rapports sociaux hérités de l'histoire des différentes chaînes, et de problématiques d'harmonisation qui n'ont toujours pas été réglées.

Quelques réponses orales de la direction

Sur le choix de Phoenix 4, évolution de l'outil de diffusion de France 4, la direction affirme qu'on ne va pas faire table rase des outils existants. L'objectif est de le faire évoluer vers une plus grande simplification.

Concernant la méthode, la direction évoque le processus expérimental qui va s'ouvrir et qui doit permettre de définir les modes opératoires, le champ du possible. Elle évoque toutefois des principes « intangibles » qu'elle se propose d'exposer avant le début de la Phase 2.

Les élu-e-s ont compris que le représentant d'IMG venait à peine d'être associé à ce projet. Il va surtout s'assurer de coordonner les travaux entre les différents acteurs concernés : architecte, responsable du plan général de coordination (PGC), référent Covid...

La date de reprise des travaux est pour l'instant suspendue à l'avis de la commission de sécurité de la Préfecture de Paris qui a suspendu tous les travaux du Siège.

Suite à ces débats, les élu-e-s du CSE ont adopté une résolution à l'unanimité (👉 [lire ici](#)).

3 - Point d'information sur la cyberattaque

Vendredi 26 juin vers 6h30 du matin, le CDE de la rue Varet a fait l'objet d'une cyberattaque. L'intrusion dans le système de diffusion a eu lieu à travers le piratage de l'identifiant et du mot de passe d'un opérateur.

Dès que les premiers dysfonctionnements ont été signalés, une intervention de la direction des services informatiques a permis de circonscrire l'attaque. Une plainte a été déposée.

Ni les postes bureautiques, ni la messagerie ne sont concernés,

ont été visées uniquement les parties techniques, sans créer de dommages selon les responsables de la DSI. L'impact sur la fabrication des journaux a malgré tout été très pénalisant, suite à l'arrêt par mesure de sécurité, d'un certain nombre de fonctions : fermeture de l'accès au webspace et Dalet, pertes et perturbations des remontées région, arrêt de Gilda. Le montage à distance, de même que la vidéothèque et l'infographie en télétravail, ont été suspendus.

Le retour à la normale est en cours.

4 - Compte rendu du CSE Central du 1 et 2 Juillet 2020

Situation générale de l'entreprise

La direction prévoyait un retour sur site début septembre, ce sera plus rapide que prévu, à compter de mi-juillet, sans toutefois contraindre ceux qui se seraient organisés autrement.

L'accord QVT sur le télétravail va être complété à la rentrée pour tenir compte du recours massif au travail à domicile constaté pendant la crise sanitaire.

Côté grille d'été, la présidente insiste sur l'absence de sport à l'antenne, compensée par plus de culture et d'éducation. Elle fait part de sa satisfaction sur la part de marché de 28,4% pour FTV

avec une part de jeunes publics en hausse de 25% en un an.

La transformation numérique se poursuit à FTV, Franceinfo est toujours le site d'information le plus visité de France en 2020. France.tv progresse également. Le portail Outre-mer, lancé fin avril affiche des résultats prometteurs.

A propos de France 4 et France Ô, la présidente dit avoir envisagé les deux scénarios de maintien ou d'arrêt. Situation totalement anxiogène pour les personnels.

La loi sur l'Audiovisuel n'est pas officiellement abandonnée. Si des mesures d'urgence pour

transcrire dans la loi la directive SMA ou la taxe sur les plateformes sont prises, il n'est pas impossible que la réforme de l'audiovisuel public (et sa holding France Média) renaisse de ses cendres.

Interpellée sur la situation au Service des sports, la présidente indique s'être entretenue avec l'auditrice du cabinet interstys qui a rendu un rapport « édifiant ». Elle évoque un problème structurel auquel il faut remédier.

En conclusion, Delphine Ernotte a souligné la qualité des échanges qu'elle aura eus au CSEC de FTV, une instance où elle a toujours plaisir à se rendre. Elle ajoute espérer vivement pouvoir continuer... Réponse le 24 juillet avec la désignation du nouveau PDG de FTV...

Actualité des projets stratégiques

Le lancement de Lumni et Okoo quelques semaines avant le confinement aura marqué les esprits pour démontrer la modernité et le rôle du service public.

- Évolution de Francetv Studio

Plusieurs projets de développement : une prise de participation majoritaire dans la société qui fait les effets spéciaux sur Vendargues (Les Tontons Truqueurs), la création d'une filiale avec un statut d'agence de presse et qui pourra embaucher des pigistes journalistes ou des salariés de FTV sur des projets éditoriaux.

- Régionalisation de France 3

Le projet a été mis en pause pendant la crise sanitaire. Toutefois, le contrat avec Radio France sur les Matinales de France Bleu est finalisé et le

projet de média global régional commun sur le numérique relancé. L'objectif de lancement de chaînes régionales de plein exercice à l'horizon 2022 est confirmé avec une priorité sur le créneau 18h-19h30. Une réflexion est en cours pour associer la PQR et leurs chaînes locales.

- Régies MOSAR

A l'issue de l'installation des six premières régies automatisées prévues dans l'appel d'offre en cours, la direction souhaite remettre à plat les choses en observant un bilan sur ces premières régies et voir s'il y a lieu d'envisager une nouvelle option technologique.

- Projet Phoenix

Un vieux projet franco-allemand. Après 18 mois de discussion avec l'ARD et la ZDF, une plateforme commune de conversation et d'échanges ciblant les jeunes publics pourrait être lancée. Mais nous en sommes au stade embryonnaire précise la direction.

Comptes 2019 et re prévision budgétaire 2020

- 2019 : des comptes à l'équilibre comme les années précédentes

Pour la 4^{ème} année consécutive un résultat d'exploitation à l'équilibre et même un résultat net bénéficiaire de plus de 26 M€, cela masque un tableau préoccupant :

L'État continue à serrer la vis avec une baisse de 26 M€ de la redevance que la publicité, malgré ses très bonnes performances, ne parvient pas à compenser

L'équilibre est obtenu au prix d'un

plan d'économies drastique qui a conduit en particulier à supprimer 162 ETP en 2019

Le résultat bénéficiaire résulte de la vente d'actifs de l'entreprise, en particulier un immeuble à Issy les Moulineaux ou une plus-value suite à la vente de nos parts dans Mezzo, il y a deux ans.

- 2020 : un déficit lié à la crise sanitaire... lourd de menaces

L'activité a été bouleversée par crise du Covid. Les recettes publicitaires se sont effondrées avec le report des JO, l'annulation d'événements sportifs.

Au final la baisse de ressources devrait atteindre 57 M€. Elle s'accompagne d'un certain nombre d'économies, la baisse du coût de grille de 45 M€, liée en particulier à l'impact sur les programmes sportifs (-25 M€), à la réduction des programmes régionaux (-14 M€) ou de l'information nationale (-4 M€).

Très fort impact de l'arrêt de la fabrication de programmes sur la Fabrique qui accuse un manque à gagner de 34 M€. Économies sur les frais de mission (-7 M€)

Des conséquences très lourdes sur l'emploi des non permanents. Au final, la baisse prévue cette année de 200 ETP va encore être aggravée de 136 ETP (en réalité, beaucoup plus). Les non permanents sont la variable d'ajustement.

Déficit en 2020 de plus de 51 M€ et l'année 2021 s'annonce plus difficile encore avec le report d'un grand nombre de charges.

Moyens internes de fabrication (La Fabrique)

La crise sanitaire a durement éprouvé les salariés de la

Fabrique avec l'arrêt de la plupart des tournages et post-productions. De nombreux témoignages sur le mal-être, le sentiment d'abandon des salariés, et les dysfonctionnements.

Les salarié-e-s de la vidéo-mobile souffrent d'un manque d'anticipation qui touche leur vie privée, les cadres à la production sont mis à rude épreuve, subissant les ordres et contre-ordres d'interlocuteurs multiples, le manque d'anticipation et de nombreuses incongruités dans leur organisation.

Les élu-e-s ont souligné le sous-dimensionnement humain du service planification, pierre angulaire de la réforme, qui n'est pas en mesure de remplacer les absents par des personnes compétentes et formées.

La réforme s'est construite autour d'une planification centralisée, mais on voit bien que l'organisation des activités et des salariés demande au contraire de la proximité : pour bien planifier, il faut bien connaître les gens et ce qu'ils font.

Point Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT-C)

Parmi les mesures générales de protection, les gestes barrière et le port obligatoire du masque sont toujours en vigueur à FTV. L'État demande aux entreprises de disposer d'un stock de masques équivalent à 10 semaines en cas de deuxième vague, FTV a commencé à constituer un stock stratégique dès cette semaine.

L'état d'urgence sanitaire prend fin le 10 juillet. La reprise sur site est la norme à partir de mi-juillet. La jauge de présence devrait monter à 40 ou 50% (2 ou 2,5 jours de présence sur

site/semaine). Des aménagements pourront être possible en fonction des situations (par exemple la garde d'enfants).

L'accord QVT sur le télétravail permet cette organisation du travail et on ne comprend pas bien pourquoi la direction du dialogue social, qui programme une négociation ultra prioritaire sur le télétravail à FTV, fait comme si cet accord QVT n'existait pas. L'a-t-elle seulement lu ?

Information/consultation sur les DUER Covid 19

Tous les DUER n'ont pas été mis à jour, les plans d'actions qui en découlent ne sont pas prêts et tous les CSE n'ont pas rendu leur avis. En conséquence, la direction a remis ce point à l'ordre du jour du prochain CSEC. Les élu-e-s ont adopté une résolution prenant acte de la trame du DUER.

NRCS phase 1 – Newsboard

Les élu-e-s du CSEC ont adopté un avis argumenté sur cet outil éditorial commun à tout FTV et portant sur les sources et prévisions. Ils demandent qu'il y soit répondu par écrit.

NRCS phase 2 – Openmédia

L'outil va harmoniser les conducteurs de l'information pour tout FTV et permettre un partage généralisé du qui fait quoi ? dans son JT.

Compte tenu de l'ampleur du projet qui doit se déployer à partir de début 2021 à la rédaction nationale puis en outremer fin 2021, mi 2022 sur le réseau régional et jusque mi-2023, les élus ont engagé une expertise afin de mesurer tous les impacts potentiels.

Commission Outre-mer

Focus sur le lancement du Portail Outre-Mer qui a fait apparaître une nécessité d'amélioration de l'organisation des divers services numériques ultra-marins car le système du volontariat a atteint ses limites.

La commission a pu aborder la gestion de la pandémie dans les stations. Chacune gère son plan de reprise des activités en local. La Guyane est dans la tourmente de l'épidémie et des renforts devraient arriver rapidement sur site.

Information sur le renouvellement du système OSCAR (gestion des programmes et des antennes)

Outil dédié à la gestion des programmes et des antennes linéaires et non linéaires, Oscar 2 sera commun à toutes les entités du groupe permettra une gestion des programmes et remplacera les différents outils existants, Oscar (national), Argos (régions) ou encore Trafic (Outre-mer).

Toute la chaîne de programmation qui va être impactée dans sa pratique et dans l'approche finale soit environ 1 000 salariés. A terme, cet outil ne sera plus hébergé sur les serveurs internes de FTV mais accessible dans le cloud, en mode SAAS. La livraison est prévue à l'horizon 2022.

Avis du CSEC sur la charte des antennes

Les élu-e-s ont pris acte de la mise à jour de cette charte. Les élus ont demandé à la direction d'indiquer clairement dans le texte ce qui entraîne des obligations pour les salariés, qu'elles soient liées à la loi, aux accords collectifs ou au

règlement intérieur de France Télévisions.

Plan de développement des compétences (PDC) 2020

En raison de la crise sanitaire le projet de PDC 2020 apparaît clairement en décalage par rapport à la situation.

Il inclut les effets de la réforme de la formation professionnelle, avec le lancement, le 21 novembre 2019, de l'application CPF, ouvert à tous les salariés, actifs ou privés d'emploi, doté de droits pouvant atteindre 5000 € (ou 8000 € pour les moins qualifiés ou en situation de handicap), transférables et mobilisables à tout moment pour acquérir des compétences et des diplômes.

Le PDC 2020 reprend les axes stratégiques de l'entreprise contenus dans l'Accord du 7 mai 2019 et la note d'orientation pluri annuelle 2020-2022.

11 863 stagiaires sont prévus dans le plan, pour un budget de 5 137 000 €, 151 551 heures de formation, 433 € de budget moyen par stagiaire, 13h de formation par stagiaire. S'y ajoute l'engagement contenu dans l'Accord du 7 mai 2019 d'un investissement de 12 M€ en plus d'ici 2022 (3 M€ par an) pour des actions liées à la transformation de l'entreprise : portail des Outre-mer, au cursus assistantes 2.0, aux documentalistes multimédia, aux formations NRCS ou CDE, etc.

Situation de l'emploi au 30 mars 2020

Entre mars 2019 et mars 2020, TFV est passée de 9458 à 9099 ETP. Une diminution de 311 ETP, en raison des départs constatés fin 2019 dans le cadre de la RCC. Sur la période, le recours aux non permanents a augmenté de 18,6

ETP.

Sur les 306 départs dans le cadre de la RCC, 204 sont des PTA et 102 sont des journalistes avec des écarts assez significatifs suivant les directions : 137 départs sur Paris (28 journalistes, 109 PTA), 113 en région (60 PTA, 53 journalistes), 20 à Malakoff (10 PTA, 10 journalistes), 36 en outre-mer (25 PTA, 11 journalistes).

Information sur l'audit diversité

FTV a obtenu le label diversité de l'AFNOR en 2014 et le label égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2018. Cette année 2020 est prévu un audit intermédiaire de l'AFNOR et la direction entend s'y préparer en faisant réaliser un « audit blanc » par le cabinet Altidem.

Rien ne serait pire que de considérer le label comme un simple effet d'affichage. Le label n'est pas un certificat de bonne conduite et les récentes affaires de harcèlement et de sexisme dans les rédactions de Franceinfo numérique ou au Service des sports, démontrent qu'un long travail reste à faire pour être exemplaire.

Bilan logement 2019

Peu de personnels de FTV ont pu bénéficier de l'attribution d'un logement : 48 en 2017, 35 en 2018 et seulement 26 personnes en 2019. Un résultat particulièrement faible par rapport aux besoins en particulier sur la région parisienne.

Cette baisse est due à la fusion des collecteurs en un seul organisme, Action logement. Et la priorité de ce nouveau gestionnaire du 1 % logement est d'attribuer les logements disponibles aux personnes ayant

les revenus les plus faibles. À FTV la plupart des dossiers sont

rejetés du fait du déplacement des plafonds de ressources.

5 - Information/Consultation et recueil d'avis du CSE sur les DUER actualisés des directions opérationnelles suite à la crise sanitaire COVID-19

Les DUER (document unique d'évaluation des risques) sont une obligation légale. Ils doivent prendre en compte le risque épidémique du type Covid et ont donc fait l'objet d'une actualisation. Une trame a été réalisée avec le CSSCT Centrale et elle fait l'objet d'une adaptation par les APS (animateurs prévention sécurité) dans chacune des directions :

DUER Direction de l'Information
DUER Vaise
DUER Direction des Sports
DUER DGDAP
DUER Direction de la Communication
DUER filière RH
DUER Université FTV
DUER IMG
DUER Direction Sécurité et Sûreté
DUER Support Moyens
DUER DMF
DUER CDE
DUER Direction des Technologies

Les élu-e-s du CSE se sont montrés très critiques sur la manière dont les DUER sont élaborés. Il s'agit de documents longs, complexes et répétitifs, présentés à la hâte aux représentants du personnel. Le sérieux du travail des APS n'est pas en cause mais plutôt la démarche qui consiste plus à remplir un document obligatoire

qu'à le partager avec les salariés.

Il est clair que la condamnation d'Amazon France Logistiques pour non-respect des mesures de prévention liées à l'épidémie du Covid a fait réfléchir. Dans cette affaire, il a été reproché à l'entreprise de ne pas avoir procédé à une évaluation systématique des risques liées à la pandémie au regard de chaque poste, d'avoir pris des mesures au fil des jours sans préalablement associer les représentants du personnel.

Les élu-e-s ont aussi contesté la nomination du secrétaire général des rédactions comme APS donc en charge de l'élaboration du document.

Outre la charge de travail supplémentaire, le secrétaire général est de fait « juge et partie » : difficile de concilier une gestion du personnel « optimisée » avec les impératifs de sécurité, de maîtrise des risques psycho sociaux, de charge de travail... Les élus ont donc demandé la nomination d'un autre APS, qui ne soit pas aussi impliqué dans les choix de gestion.

6 - Information / consultation et recueil d'avis du CSE Siège sur le projet d'évolution de l'organisation des opérateurs prompteurs de l'Information nationale et ses conséquences sur les conditions de travail des collaborateurs concernés

Les élu-e-s du CSE Siège ont pris acte de l'engagement de la direction de l'information de limiter cette évolution aux seules éditions d'information de Télé matin mais regrettent une nouvelle réduction des moyens dédiés à une émission fortement

contributive aux audiences de la chaîne et donc aux ressources publicitaires de France Télévisions.

Ils attendent de la direction qu'elle garantisse des conditions d'intégration optimales pour la

salariée amenée à rejoindre les équipes des éditions nationales et un suivi des conditions de mobilité professionnelle de la salariée qui a choisi la reconversion.

Ils attendent une prise en compte des risques de perte de rémunération dues au changement d'affectation.

7 - Présentation de l'opération « Tour de France 2020 »

Cette année, le Tour de France aura lieu du 29 août au 20 septembre. La course féminine aura lieu le jour de la première étape (le 29 août). Les jours de repos sont prévus les 7 et 14 septembre.

Le car de Strasbourg sera exclusivement réservé à la course (signal international plus émission sur le tour). Le car de Lille assurera l'habillage antenne et l'émission Vélo Club. Le D1 (vidéo mobile de l'info) réalisera les émissions au départ de la course. Le car de Rennes est prévu pour des postes déportés, à l'arrivée de trois étapes du Tour, afin de permettre le respect des règles de distanciation physique.

Les mesures de protection sont les mêmes que celles déjà appliquées sur les cars depuis le début du confinement. Les règles de distanciation physique seront appliquées entre les coureurs, le public et les médias.

Un document sera remis sur

toutes les mesures en vigueur (fourniture de masques, gel hydro alcoolique, jauge dans les cars, point d'eau, kit de nettoyage).

L'organisateur (ASO) mettra en place une cellule Covid ainsi qu'un laboratoire pour isoler les cas suspects et prendre en charge les éventuels malades.

Des référents Covid seront désignés et formés au sein du Service des sports et de la Fabrique (2 chargés de production et 2 régisseurs). Un médecin urgentiste sera présent durant la course.

Certains postes clés seront sécurisés (directeur de production, réalisateur, présentateur) en cas de besoin de remplacement.

En cas de reprise de la pandémie, un « Plan B » est prévu : Un plateau et une régie pour la production de l'habillage et les émissions (vélo club) sur toute la période du Tour.

8 - Information/consultation et recueil d'avis du CSE Siège concernant la dérogation au temps de travail du personnel du service des Sports assurant l'opération Tour de France 2020

Les élu-e-s ont pris acte de la demande de dérogation et demandé qu'un bilan leur soit

présenté dans un délai raisonnable (lors du CSE de novembre).

9 - Information / consultation et recueil d'avis du CSE Siège concernant la dérogation au temps de travail du personnel de la fabrique assurant l'opération Tour de France 2020

Les élu-e-s ont pris acte de la demande de dérogation et demandé qu'un bilan leur soit

présenté dans un délai raisonnable (lors du CSE de novembre).

10 - Information/consultation et recueil d'avis du CSE Siège concernant la dérogation au temps de travail au regard du deuxième référendum sur l'autodétermination de la Nouvelle Calédonie

Suite au référendum de 2018, il a été décidé de procéder à un nouveau référendum sur le statut futur de la Nouvelle Calédonie. Initialement prévu le 6 septembre 2020, il a été reporté au 4 octobre en raison de la crise sanitaire.

FTV est chargée de la campagne officielle (spots de campagne, temps d'expression). L'opération

concerne trois salariés (un superviseur, un assistant, une réalisatrice) et se déroulera sur trois semaines.

Les élu-e-s ont pris acte de la demande de dérogation et demandé qu'un bilan leur soit présenté dans un délai raisonnable (lors du CSE de novembre).

11 - Information/consultation et recueil d'avis du CSE Siège sur la note relative au port du masque annexée au Règlement intérieur

Les élu-e-s ont critiqué une note mal rédigée et pleine d'inexactitudes. Elle comporte une erreur historique lorsqu'elle affirme que « dès le début de la crise », des mesures préventives comme le port du masque obligatoire ont été prises. Le port du masque n'a été rendu obligatoire que le 20 avril, soit plus d'un mois après la mise en place du confinement ! Pendant cette période, la direction s'est contentée de suivre les consignes évolutives du gouvernement.

La note donne également l'impression qu'il faudrait porter le masque toute la journée alors que dans certains cas, ce n'est pas nécessaire. Elle devrait donc être plus précise ce qui éviterait que des salariés soient sanctionnés « à la tête du client » si on peut dire. Ainsi à Orléans, une procédure disciplinaire a été mise en branle à ce sujet.

Avant qu'une version définitive soit présentée aux élus du CSEC, la direction doit revoir sa copie. Il est hors de question de valider des contre-vérités.

Si la date de début de l'obligation du port du masque doit être indiquée, la date de fin doit aussi y figurer. De plus doit être stipulée l'obligation pour l'employeur de fournir les masques aux salariés. Pour l'instant, ce n'est toujours pas fait, notamment en ce qui concerne les masques KN95 dans des situations à risques. La direction prétend que l'entreprise en dispose mais les journalistes qui ont couvert les élections municipales n'en ont pas vu la couleur alors qu'ils se retrouvaient parfois « en meute ».

En conclusion, les élus ont adopté un avis à l'unanimité approuvé par toutes les organisations syndicales (lire ici).

12- Vie du CSE

Accueil

L'espace accueil est ré-ouvert depuis le 29 juin, à l'exception de

la boutique. Les locaux ont été réaménagés. Coup de chapeau à

l'équipe des gestionnaires qui assure l'accueil.

La salle de réunion V152 est fermée. On y a stocké les meubles qui ont été déménagés du CSE pour permettre un accueil sécurisé des salariés.

Voyages du second semestre

Les voyages à New York et en Inde ont dû être annulés en raison

des incertitudes liées à la crise sanitaire, comme l'avait été le séjour en Russie.

Le voyage à La Réunion est confirmé en septembre et le week-end à Vienne sera probablement confirmé fin 2020. La commission des ASC se réunira en septembre pour faire des propositions en fonction de l'état des lieux sanitaire.

Prochain CSE le 9 et 10 septembre 2020.

Vos élu·e·s CGT se tiennent à votre disposition

Paris, le 13 juillet 2020